

ele n° 109.122

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : *Andrien*

PRÉNOMS : *Raymond Pierre Jean*

Pseudos : _____

Date et lieu de naissance : *16 Février 1923 à Moëlan-sur-Mer (Finistère)*

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le *24 SEPT 1956*
{ défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le *18 SEPT 1956*
{ défavorable }

DÉCISION { attribution } le _____
{ ~~rejet~~ } *carte n° 130084*
- 8 OCT. 1958

OFFICE DÉPARTEMENTAL de
N° *8578*

FINISTÈRE

RIE
Catégorie

N°

OFFICE NATIONAL

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de la GUERRE

Hôtel des Invalides, PARIS VIIe
Numéro : SH/CC
3ème SOUS-DIRECTION
I2ème Bureau
Résistance métropolitaine

PARIS, le 23 SEPT. 1958

Le DIRECTEUR de l'OFFICE NATIONAL

à Monsieur le PREFET,
Président de l'Office départemental des
A.C.V.G. - QUIMPER (Finistère)

OBJET : Attribution de la Carte de Combattant volontaire de la Résistance.

P.J. : 80 Dossiers en retour. Une décision en double exemplaire n° I20I-A
du 18 Septembre 1958.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le titre de Combattant volontaire de la Résistance a été attribué par M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre aux personnes dont les noms figurent sur la décision ci-jointe.

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien délivrer la carte de Combattant volontaire de la Résistance aux intéressés et de m'en faire savoir le numéro et la date de délivrance en me renvoyant dûment complété, sous le présent timbre, un exemplaire de la décision accompagné des fiches destinées au fichier central.

P. le Directeur de l'Office
National,
P.O. le Chef du I2e Bureau,
signé : illisible.

- DECISION N° I20I A -

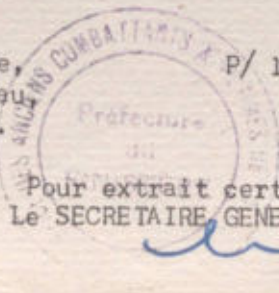
COMMISSION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES
DE LA RESISTANCE METROPOLITAINE
(Séance du 18 septembre 1958)

-:--:-

FAVORABLES

FINISTERE - *Andrieu Raymond - Vengeance*

Pour extrait conforme,
Le Chef du I2e Bureau
signé : illisible.



Pour extrait certifié conforme,
Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

PARIS, le 23 SEPTEMBRE 1958

P/ le Ministre des ACVG et par délégation,
P/ le Directeur de l'O.N.
le Sous-Directeur,
signé : R. MALGOUYRES

25204

8578

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946.)

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE 15 DEC 1955
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : Andrieu R
PRÉNOMS (2) : Raymond Pierre Jean
Pseudos (3) : Raméau Andri
Date et lieu de naissance : 16 février 1923 à Moilon-sur-mer (Finistère)
Situation de famille : marité 2 enfants
Profession : Instituteur
Nationalité : Français
Adresse actuelle (4) : École Publique, Bourg - Moilon/mer (Finistère)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : rien.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : Élève Maître - École Normale Supérieure de Lorient tel que l'indiquent les

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) : rien.

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du _____) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Exposition de la Reconnaissance Française (14 juin 1950)

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

Mouvement "Vengeance" à partir du 1^{er} octobre 1943
Responsables: M^r Rimet Armand ex chef militaire de Vengeance
à Moëlan / mu

- M^r Gas Maxime ex chef militaire de Vengeance
à Moëlan / mu

- Capitaine Mael

- recrutement de résistants

- distribution de tracts

- réunion de résistants

- transports d'armes

- hébergement de résistants

Canton de Pont-Aven
front de Concarneau août 1944
front de Lorient

Département des Finistère

CERTIFICAT N° 1

A Moëlan / mu

le 21 décembre 1953

Signature

P. Mael

Monsieur Garo Maxime

Ex. chef militaire de "Vengeance" à Riec-sur-Belton (Finistère)

adjoind au Capitaine Morel

Aspirant F.F.I.

Orois de guerre, médaille militaire,
Actuellement facteur auxiliaire à Riec-sur-Belton,

Certifié sur l'honneur
que Andrieu Raymond
né le 16 février 1923 à Moëlan-sur-mer, (Finistère)
actuellement instituteur à Moëlan-sur-mer (Finistère)
s'est engagé volontairement au mouvement "Vengeance"
le 1^{er} Octobre 1943

A partir de cette date, a participé au recrutement
de jeunes résistants,
a distribué des tracts,
a effectué des transports d'armes de Moëlan-sur-mer
à Pont-Aven et à Landerneau,
a organisé des réunions de résistants,
a hébergé des résistants traqués,
a combattu sur le front de Concarneau,
a participé au nettoyage du Canton de Pont-Aven,
a combattu sur le front de Lorient avec la
Compagnie Morel du 1^{er} Bataillon de Marche du Finistère,
a été démobilisé le 31 décembre 1945
a toujours servi avec honneur et fidélité
Certifié exact à Riec-sur-Belton le 26 décembre 1955

Vu pour la légalisation de la signature
de Monsieur GARO Maxime par Nous,
Maire de Riec-sur-Belton
Le 28 Décembre 1955
Le Maire,

Tounez S.V.P.



Les soussignés certifient que Monsieur GARGO Maxime à été inscrit
au Mouvement Vengeance depuis le 2 Novembre 1943 jusqu'à la Li-
bération et Monsieur ANDRIEU Raymond depuis Décembre 1943

Le Lieutenant-Colonel F.P.I. Vic DUPONT
Chef du Mouvement de Résistance VENGEANCE

Le Commandant SAIGON
Liquidateur National du
Mouvement de Résistance
VENGEANCE



M^r Rémot Armand.

ex chef Militaire de "Vengeance" à Moëlan/Mer.

Adjoint au Capitaine Merel -

Lieutenant de Réserve

Croix de guerre - Médaille de la Résistance -

Actuellement instituteur à Bannalec (Finistère)

Certifie sur l'honneur que :

ANDRIEU ~~R~~ Raymond.

né le 16 février 1923 à Meilau/Mer -

actuellement instituteur à Meilau/Mer -

s'est engagé volontairement au mouvement

"Vengeance" le 1^{er} octobre 1943

a participé au recrutement de résistants -

a participé aux opérations de nettoyage du

canton du Pent. Arven en août 44 -

la combattu sur le front de Lorient avec la

C^{ie} Merel du 1^{er} B^{ataillon} de Marche FFI. du

Finistère -

a été démobilisé le 31 Décembre 1945 -

a toujours servi avec honneur et fidélité.

Certifié exact

à Bannalec le 27.10.55

R. Rémot



Vu pour la légalisation
de la signature de

Rémot

Bannalec, le 27.10.55

Le Maire,

Tournez S.V.P

Les soussignés certifient que Monsieur ANDRIEU Raymond
est bien inscrit au Mouvement de Résistance Vengeance
depuis le 1er Octobre 1943.

Le Lieutenant-Colonel F.F.I. Vic DUPONT
Chef du Mouvement de Résistance VENGEANCE



Le Commandant SALMON
Liquidateur National du
Mouvement de Résistance
Vengeance



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLENTAIRES de la RESISTANCE

DOSSIER N° 8578

24 SEPT 1958
(Réunion du)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée par M. ANDRIEU Raymond Pierre Jean
né le 16 février 1923 à Moëlan + mer (Fin)
demeurant Finistère - J -

--:

Le postulant produit :

- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a
fait partie des F.F.I. du FINISTERE ()
du au 10 août 1944 -

- une attestation délivrée par M. Liquidateur Na-
tional de

- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. Remon
validés par M. Salomon
Liquidateur National de Vergennes certifiant qu'il a appar-
tenu à ce Mouvement du 1 octobre 1943 au 10 août 1944

Recrutement de Résistant - Distribution de tracts - Garantie d'armes -
organisation de réunions de Résistance - Contact de Cassegrain - tout aux

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

QUIMPER, le 24 SEPT 1958

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

M. L. S.

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL
des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 24 septembre 1956)

Le lundi 24 septembre 1956, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. GAY, Secrétaire Général, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

M.M. FLOCH - Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
CARRE - Représentant M. le Trésorier-Payeur Général
Le Lieutenant MURY - Représentant le Général Commandant la 3ème Région Militaire
YVINEC Albert - F.F.I. (titulaire)
MAZE Jean-Louis - F.F.C. (suppléant)
LINDEN Pierre - R.I.F. (suppléant)

ABSENTS et EXCUSES :

M.M. le Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
BOURRIERES - F.F.I. (titulaire)
ROLLAND Jean-Louis - F.F.C. (titulaire)
GRANNEC Joseph - F.F.C. (titulaire)

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 25 juin 1956.

Aucune question litigieuse n'étant soulevée, il invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui leur sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

....

.....

.....
PERSONNES VISEES à l'ARTICLE R-255 du CODE des PENSIONS MILITAIRES d'INVALIDITE et des VICTIMES de GUERRE -

AVIS FAVORABLE, à l'UNANIMITE :

.....
M. ANDRIEU Raymond

MOELAN-sur-MER

MOTIF :

A fait partie d'un groupe très actif - Ses différentes activités lui confèrent vocation à la carte.

—
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

QUIMPER, le 24 SEPTEMBRE 1956

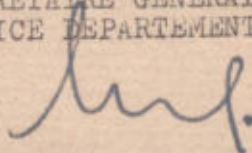
LE PRESIDENT,

Signé : P. GAY

Le SECRETAIRE
Signé : D. GOURRET

Pour extrait certifié conforme

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

19 SEPT 1956

*Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République*

à Quimper

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSTANCE

Dossier N° 8578

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

*Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :*

*M ANDRIEU Raymond Pierre Jean
né le 16 février 1923 à Moëlan sur Mer*

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

TRIBUNAL
DE PREMIÈRE INSTANCE
De Quimper

CASIER JUDICIAIRE

BULLETIN N° 2
DU CASIER JUDICIAIRE

Relevé des Bulletins n° 1 concernant :

Après vérification sur les registres de l'état civil

Le nomme *Andrien Raymond Pierre Jean*
 de *Pierre Anne*
 fil } et de *Jeanne Louise Le Dize*
 né le *16 février 1923*
 a *Maclan sur Mer*

d'après le dernier bulletin n° 1

Domicile : _____
 Etat civil et de famille : _____
 Profession : _____
 Nationalité : _____

DATES des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAU	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE précise des CRIMES OU DÉLITS	NATURE et QUANTUM DES PEINES	DATE du mandat DE DÉPÔT	OBSERVATIONS
		<i>rien</i>				

Timbre du Tribunal



Imp. adm. Melun C

Vu au Parquet.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,

D. Noguin

Pour relevé conforme:

Quimper le 20 septembre 1952
 LE GREFFIER EN CHEF,
Ch. Aug.

Stock Etabl. Pénil Sp. 10

ORGANISME DESTINATAIRE
(Désignation et adresse)

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 septembre 1953
et de l'arrêté du 26 octobre 1953

ORGANISME CERTIFICATEUR

MAIRIE
DE MOËLAN-SUR-MER
(Finistère)

NOTA. — A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions non décédé, non marié, non remarié, non divorcé devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

NOM (1) : Andrieu
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves)

Épouse ou veuve de (2) : _____
(Nom du mari)

Prénoms : { Raymond Pierre
Jean
(Au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né le 16 février 1923
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)

à MOËLAN SUR-MER - FINISTÈRE
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement)

de { Andrieu Pierre Marie
(Nom et prénoms du père)

et de { Le Doze Jeanne Louise
(Nom et prénoms de la mère)

(1) En lettres capitales. — (2) Rayer la mention inutile.

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 40.000 à 400.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

Certifié conforme aux pièces présentées.

Nom du préposé : Tanguy

(Signature)

[Signature]
Cachet
de l'organisme
certificateur
MOËLAN-SUR-MER
(Finistère)

Mod. n° 20423

Je soussigné (nom) : Andrieu
(prénoms) : _____

Raymond Pierre Jean
certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche.

A MOËLAN SUR-MER, le 29 OCT 1955
(Signature)

[Signature]

RENDEZ-VOUS

8 h.

9 h.

10 h.

11 h.

12 h.

13 h.

14 h.

15 h.

16 h.

17 h.

18 h.

19 h.

tu

est
mon

e/c

celo

o

de

que

o

de

est

des

de

23/504 / M^r Andrieu Raymond Intérimaire à Hoëlan / mer

26 DEC. 1955

à

Monsieur le Délégué Départemental
des Anciens Combattants Guemp-

Objet: Demande de la carte de Combattant
et de la Carte de Combattant Volontaire.

~~CVR 8578~~

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
les documents relatifs à ma demande de la carte de Combattant
et de Combattant Volontaire.

Je vous signale que la fiche de l'Etat Signalati-
-que et des services ne correspond pas à mon livret militaire.
Voici en effet ce qui est marqué sur mon livret:

Andrieu Raymond:

“ Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 1^{er} août 1944 à
l'Intendance Militaire de Guimper - Arrivé au corps et incorporé le dit
jour service comptant du 1.8.1944 - Démobilisé le 8 décembre 1945.
Renvoyé dans ses foyers et rayé du Contrôle le dit jour. Je réside à
Hoëlan sur mer (Finistère) - Considéré comme ayant satisfait à ses
obligations légales d'activité. Loi N° 102 1^{er} article 64 du 7.10.45.
à Rennes le 7 mai 1951.

Je vous serais très obligé de prendre ma
demande en considération. Je vous prie de la direction

Régionale des Recrutement et de la Statistique de
l'œuvre commise et j'espère que vous pourrez me faire
faire parvenir un état signalétique et des services complet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur
Départemental des Anciens Combattants l'expression de mes
sentiments respectueux.

Et Moëlan le 22 décembre 1955

Pluchet

P.S. Lors de mon passage à votre bureau le 15 décembre 1955
j'y avais laissé une demande relative à l'obtention de
la Carte de Combattant. Je vous serais très reconnaissant
de joindre cette pièce à ce dossier.
Remerciements

Pluchet

Numéro d'incorporation
au Corps le cas échéant :

(1)

Numéro matricule

du recrutement : 29-18465

ÉTAT SIGNALÉTIQUE
ET DES SERVICES (2)

délivré à la demande de l'intéressé
pour constitution de dossier

*CR
8576*

NOM : ANDRIEU

PRÉNOMS ET SURNOMS : Raymond

GRADE : Sergent

ÉTAT CIVIL

Né le 16 février 1923, à Moëlan s/Mer
canton de Pant. Aven département du Finistère

résidant à _____, canton d _____

département d _____ Profession d _____

Fils (6) _____ d _____ et

d _____ domiciliés à _____

canton d _____, département d _____

Marié le _____, à _____

alors domicilié

à _____, canton d _____

département d _____

Autorisation du _____

Taille : 1 mètre _____ centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres.

Marques particulières :

NATIONALITÉ (7) : Française

Jeune soldat (service armé) ou (service auxiliaire) de la classe de 19 _____ de la subdivision d _____ n° _____
dans le canton d _____, ajourné en 19 _____. Reconnu apte au service armé en 19 _____, et classé par le Conseil
de révision dans la _____⁽³⁾ partie de la liste de recrutement comme (3)

Engagé volontaire pour _____ ans, le _____, à _____, département d _____
(4) _____ dans les conditions prévues par (5)

A été classé par le Conseil de révision dans la _____⁽³⁾ partie de la liste de recrutement de la classe de 19 _____ de la subdivi-
sion d _____ n° _____ dans le canton d _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

*Provient du 1^{er} Bataillon de Marche du Finistère. Nommé Sergent
par ordre N° 43 du B.M.F. à compter du 1.3.45. Affecté à la 604^e
Compagnie de garde des P.G.A. à compter du 10.4.45. Démobilisé
et renvoyé dans ses foyers le 31.12.45 par le dépôt de P.G.A.
N° 144. Rayé des contrôles le dit jour. Se retire à Moëlan s/Mer
(Finistère) et considère comme ayant satisfait à ses obligations*

(1) Corps, service, école, organe de recrutement. — (2) Mettre « Extrait de l' » lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (3) Ne pas porter la fraction lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu Français par voie d'option, de naturalisation, de déclaration ou de réintégration. — (5) Compléter, suivant le cas, par les mentions : « bon absent », « fils d'étrangers », « marche avec la classe de... », « comis de la classe de... », « marche avec la classe de... », etc. — (6) Mettre « se trouve » ou « ne se trouve pas ». — (7) Préciser la loi de recrutement et son article.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (suite).

légales d'activité (art 64 du 7. 10. 46)

CONDAMNATIONS (1)

DÉDUCTION SUR LA DURÉE DES SERVICES (2) : ans, mois, jours.

CAMPAGNES.

BLESSURES, CITATIONS

DÉCORATIONS.

Date de libération du service militaire :

(1) Ne porter les condamnations que lorsque cette pièce est destinée à l'autorité militaire.

(2) Voir l'article 34 de l'instruction du 8 juin 1931.

(3) ~~.....~~

(4) Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique.

Les services homologués qui figurent sur le présent état sont susceptibles d'être révisés au cas où les éléments nouveaux, découverts ultérieurement viendraient soit compléter, soit infirmer les renseignements recueillis, au cours des différentes enquêtes effectuées en vue de leur reconnaissance.

A **RENNES** le **21 DEC. 1955** 19

CERTIFIÉ par (3)

P. O L'Officier Adjoint



MINISTERE
DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bureau central du Personnel

PARIS, le 14 juin 1950

Distinctions Honorifiques

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL
MINISTRE DE L'INTERIEUR

à

Monsieur ANDRIEU Raymond

à CLOHARS-CARNOET (Finistère)

Vous avez en toutes circonstances, servi avec
dévouement et désintéressement la cause de la France.

Je suis heureux, au nom du Gouvernement, de vous
remercier de votre belle attitude et de vous transmettre
l'expression de la reconnaissance française.

Signé : H. QUEUILLE

Pour copie certifiée conforme

En Mairie de Moëlan-sur-Mer, le 29 octobre 1955

le Maire:



OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

III^e REGION
Bureau du Courrier
Scas n° 22694
JUN 1956
Remis à
Entré le
Sous le n°

Impasse de la Palestine
QUIMPER

C.V.R. (R.255)

Dossier n° 8578

~~Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
à Monsieur le Général Commandant la 3^e
Région Militaire
Etat Major - 1er Bureau - Chancellerie
RENNES~~

A l'appui de sa demande de Carte
de Combattant Volontaire de la Résis-
tance
M. ANDRIEU Raymond
né le 16.2.1923 à Moëlan-sur-Mer
actuellement domicilié à ~ d° ~

invoque une activité F.F.I.

mais n'est pas en mesure de produire
un Certificat d'appartenance F.F.I.

Afin de me permettre de compléter
son dossier, j'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien me faire connaî-
tre ci-contre, les raisons pour les-
quelles les services de l'intéressé
n'ont pas été homologués.

Dans le cas où le Certificat d'ap-
partenance aurait été délivré à l'insu
du postulant, je vous demanderais de
m'en faire parvenir un duplicatum.

QUIMPER, le 28 MAI 1956

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.
Le Secrétaire Général Adjoint.

7 JUIN 1956

13212

REPONSE

Le Général Commandant la 3^e Région
Militaire

à Monsieur le Secrétaire Général de
l'O.D. des A.C.V.G. du FINISTERE
Impasse de la Palestine - QUIMPER

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que les services F.F.I.
invoqués par la personne dénommée
ci-contre,

~~ont été homologués le~~
~~(ci joint un duplicatum du Certi-~~
~~ficat d'appartenance délivré)~~

- n'ont pas été homologués, pour la
raison suivante :

- homologation non demandée

~~demande déposée après forelu-~~
~~sion~~

~~demande d'homologation rejetée~~

NOTIF

RENNES, le

6 JUIN 1956

Le Général Commandant
la 3^e Région,
P. O. Le Chef du Bureau



8578

C. V. R
—

Andrieu Raymond Pierre Jean

École publique Bourg de

Moëlay s/mer

28 MAI 1956

CA (3^e Région
Relianné Stani. pour validation
(Vangeance)

CVR-8578

5 JUIL 1956

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de la GUERRE

Impasse de la Palestine - QUIMPER

Tél. : 14-50

Note à Monsieur ANDRIEU Raymond, instituteur à Moëlay-s-Mer

Demande ou nature des pièces jointes	Nombre de pièces	REPONSE ou OBSERVATIONS
<p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous faire retour des deux attestations ci-jointes, en vous signalant qu'il vous appartient de les faire contresigner par le liquidateur National du Mouvement "Vengeance". M. Salomon 18 Rue Favart à Paris (2e) (Suite à votre demande de carte de combattant volontaire de la Résistance). Vous voudrez bien me les renvoyer dès cette formalité accomplie.</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.</p>	<p>16883</p> <p>2</p>	<p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur de vous faire parvenir 2 attestations contresignées par M. Salomon, liquidateur National du mouvement "Vengeance", en me d'obtenir la carte de combattant volontaire de la Résistance -</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux -</p> <p>A Moëlay-s-Mer le 5 juillet 1956</p> <p><i>[Signature]</i></p>

QUIMPER, le 28 MAI 1956 195

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.

Le Secrétaire Général Adjoint,

[Signature]

A

le